

NOMENCLATURE : 07 – 01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB36\_24062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 JUIN 2026

REUSSITE EDUCATIVE – ELEVES DE CM2 –  
SORTIE ANNUELLE DANS UN PARC À THEME -  
ANNEE 2026 ET SUIVANTES

Rapporteur : Madame Adeline DAVID

En clôture du cursus scolaire dans le premier degré, la Municipalité propose depuis plusieurs années, aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires lensoises, une sortie à la journée dans un parc à thème, un mercredi du mois de juin.

L'intégralité des dépenses afférentes à l'organisation de cette sortie annuelle est prise en charge par la Ville comprenant les droits d'entrée au parc, le transport en trajet aller-retour entre les écoles lensoises concernées et le parc, la fourniture d'un tee-shirt avec flocage pour identifier chaque participant, les repas du déjeuner et du goûter et l'encadrement des élèves concernés.

Compte tenu du fait que les dépenses spécifiques à l'organisation de cette sortie représentent un prix accordé aux enfants scolarisés en classe de CM2, il vous est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et transmettre tous documents produits par les services municipaux et nécessaires à la gestion administrative et comptable de l'opération présentée ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2026 et les exercices suivants.

Les dépenses issues de la présente délibération sont reprises au budget de l'exercice 2026 et seront inscrites aux budgets des exercices suivants.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Mickaël BILLEBAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026**

=====

**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHIEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

**Etai<sup>ent</sup> excusés** :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

**Etai<sup>t</sup> absent** : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.